COMMUNE DE CASTELNAU-MONTRATIER
(Lot)

Procès verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai, à vingt heures trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau-Montratier dûment convoqué le 20 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Castelnau-Montratier sur convocation de Monsieur Paul Grousset, Maire.

Présents : Aurélien Bonnemort, Laurent Boyé, Gilbert Brocard, Estelle Brugidou, Jean-Luc Cambe, Madeleine Capello, Lysiane Clary, Patrick Dauch, Gaëlle Duchêne, Nicolas Gauzin, Angélique Ginibre, Gilles Ginibre, Eliane Laval, Céline Marin, Gilbert Paraire, Valérie Peleran, Thomas Rames, Alexandre Rembault, Patricia Roques, Joëlle Sanson, Jean-Luc Vincent
Excusés avec procuration : Marie Laval a donné procuration à Paul Grousset,
Secrétaire de séance : Patrick Dauch

1) – Nomination du secrétaire de séance et validation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 avril 2026 :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : ➢ nomme Patrick Dauch secrétaire de séance.

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 avril 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

2) – Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID) :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

En conséquence, le Conseil Municipal doit présenter au Directeur des Services Fiscaux, une liste comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose la liste suivante :

TITULAIRES :		SUPPLEANTS :
	Taxe d'Habitation :	
Bonnemort Maurice		**Rome Bernard**
Dominique Marin		**Vignals Baptiste**
Boyer Simone		**Lagarde Yves**
Apchié Marie		**Loubatière Marie-Hélène**
	Foncier Bâti :	
Peleran Patrick		**Gayet Béatrice**
Rolland Martine		**Boisset Francis**

Bozzato Benoit
Gardes Patrick

Landou Jean-Paul
Bousquet Christian

Foncier Non Bâti :

Guignes Josette
Thomas Claudine
Ginibre Jean-Marc
Vinel Mathieu

Sahuc Serge
Cuquel Gérard
Fauvel Michel
Pechmagre Vincent

Taxe Professionnelle :

Roche Fabrice
Paraire Jean-Marc
Falret Jean-Pierre

Plouvier Monique
Azam Dominique
Delabrière Emilie

Commissaires Hors Commune :

Michot Bernard

Sahuc Danièle

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

3) – Demande subvention de l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :

Monsieur le Maire explique qu'une demande de subvention de l'AAPPMA est arrivée tardivement au secrétariat de la mairie.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 150 euros, pris sur la ligne imprévu du tableau des subventions, voté le 29 avril 2026.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

4) – Création d'un poste d'agent de maitrise principal à compter du 1er juillet 2026 :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu des besoins de la collectivité, le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de d'agent de maitrise principal, à temps complet à compter du 1er juillet 2026.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'agent de maitrise principal.

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'agent de maitrise principal

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la proposition :

- d'adopter la proposition du Maire,

- de modifier ainsi le tableau des emplois,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

5) – Attribution d'une subvention au collège Emile Vaysse pour le voyage en Angleterre ainsi que le voyage en Normandie-Paris-Oradour sur Glane :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du principal du collège Emile Vaysse.

Monsieur le Principal demande une aide pour le voyage linguistique en Angleterre des élèves domiciliés sur la commune de Castelnau-Montratier, soit 40 euros * 13 élèves = 520 euros.

Monsieur le Principal demande également une aide pour le voyage pédagogique en Normandie-Paris-Oradour-sur-Glane des élèves domiciliés sur la commune de Castelnau-Montratier, soit 40 euros * 14 élèves = 560 euros.

Cette aide sera versée individuellement aux familles. Pour cela elles devront faire la demande par courrier accompagnée d'un RIB et de la copie de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport de l'enfant.

Le montant total de ces subventions, soit 1 080 euros, est prévu au budget primitif de la commune 2026, à l'article n° 65748

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

6) – Décision modificative n°1 du budget commune :

Cette décision modificative va permettre de payer les aides aux parents qui en feront la demande suite aux voyages en Angleterre ou en Normandie-Paris-Oradour-sur-Glane, cf la délibération n° 2026/05/05

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
65 / 65748	Autres personnes de droit privé	1 000.00
	Total	**1 000.00**

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 615221	Bâtiments publics	1 000.00
	Total	**1 000.00**

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette décision modificative

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Séance levée à 21 h 00

Les délibérations du conseil municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de mairie, sur le site internet de la mairie ainsi que sur le panneau d'affichage extérieur.

Le Maire : **Le secrétaire**

Paul Grousset **Patrick Dauch**